

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2188)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1443

présenté par
Mme Duflot et M. Baupin, rapporteur

ARTICLE PREMIER

A l'alinéa 11, après le mot :

« nécessité, »

insérer les mots :

« ainsi qu'aux services énergétiques, »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La garantie d'un droit à l'énergie pour tous et toutes, en commençant par les personnes les plus démunies, apparaît comme une impérieuse nécessité. Ce droit doit néanmoins aussi s'étendre à l'ensemble des services énergétiques. Cela concerne notamment l'ensemble des systèmes permettant d'être plus économe en énergie. Tel est l'objet de cet amendement.